|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/598** | le 20 décembre 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur
des radiocommunications, aux** **Associés de l'UIT-R participant aux travaux
de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux
Etablissements universitaires de l’UIT-R**

**Objet:**  **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**

 **– Approbation d'une nouvelle Recommandation UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/588 datée du 19 octobre 2012, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R a été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-6 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 19 décembre 2012.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire le titre ainsi que le numéro qui lui ont été attribués.

 François Rancy
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommendation ITU-R M.2031 Doc. 4/BL/1

Caractéristiques et critères de protection des stations terriennes de réception et caractéristiques des stations spatiales d'émission du service de radionavigation
par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 5 010-5 030 MHz

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_